

les employer agréablement et dignement, mais encore les utiliser pour leur développement physique, intellectuel et moral, ce qui veut dire pour leur émancipation sociale.

En face du Cabaret, du Café-Concert, nous nous proposons d'édifier nos Universités populaires.

Elles devraient comprendre : 1° Une salle de Cours et conférences pour l'enseignement supérieur ; 2° Une salle de Cours pour les différentes sociétés d'enseignement secondaire ; 3° Un musée du soir avec cours professionnels ; 4° Une salle de spectacle ; 5° Une salle d'escrime et de gymnastique ; 6° Une salle de bains-douches ; 7° Un salon de conversation ; 8° Une bibliothèque constamment ouverte ; 9° Des laboratoires ; 10° Un cabinet de consultations médicales, juridiques, économiques ; 11° Une pharmacie ; 12° Un restaurant de tempérance ; 13° Quelques chambres meublées à louer aux jeunes gens de toutes conditions ; 14° Une école normale d'éducateurs populaires ; 15°

sources de placement, mutualité, assurances, etc.

Nous organiserons aussi, pour les beaux jours, des excursions scientifiques, esthétiques, des visites aux musées, ou simplement des promenades amicales.

Ces Universités ne laisseront pas en dehors de leur action les familles de leurs membres : femmes, enfants, apprentis, domestiques. Non-seulement elles tâcheront d'améliorer leur situation par les associations de tous genres, mais encore elles viseront à l'amélioration et à l'embellissement du foyer. Leur activité en ce sens pourra être particulièrement dévolue aux dames qui feront partie des Comités. Notre éducation sera cordiale. Ce qui fera sa force, sa fécondité, sa puissance de pénétration, c'est que, dans nos Universités, le peuple sera chez lui, en famille, avec des amis sincères. Nous irons à l'âme. Notre enseignement sera vivant. Nous pénétrons le peuple dans ses plaisirs, dans ses travaux, dans ses souffrances. Aux jeunes générations, nous donnerons par là un puissant motif d'agir, une raison de vivre qui les dépassent. C'est en faisant plus de justice que nous établirons la concorde sociale. En voulant faire des hommes soumis, on fait des révoltés : nous voulons faire des hommes libres, des hommes de jugement sain, et donner à tous l'habitude de la réflexion et de la critique.

Mais notre Association n'attendra point de pouvoir tout ce qu'elle veut pour faire tout ce qu'elle peut. Elle agira immédiatement, constamment et de toutes façons. Ce sera la meilleure preuve de vitalité et de force.

Elle devra toutefois ne pas perdre de vue que son principal objet est la construction d'une Université populaire modèle, d'un vrai palais du peuple. C'est la grande difficulté à vaincre. Les autres Universités surgiront ensuite d'elles-mêmes un peu partout. La France est le pays de l'enthousiasme.

Pour cette œuvre, il nous faut beaucoup d'argent et surtout beaucoup d'hommes dévoués. Nous sommes persuadés que nous n'en manquerons point. D'ailleurs, nous comptons les amener à grouper leur bonne volonté et leurs efforts aux nôtres plus par ce que nous ferons que par ce que nous dirons.

Notre Association est d'action, d'action patiente, méthodique, persistante et profonde. Elle adhérera à toute fédération post-scolaire qui serait proposée par une société d'enseignement. Et si cette proposition n'est pas faite d'autre part, elle en prendra l'initiative aussitôt qu'elle le pourra. Les efforts sont trop

préconiser un pur amour du bien, l'amour totalement désintéressé, oublieux de soi, et finalement oublieux même du bien dont il prétend attester la souveraine grandeur. C'est une exaltation démesurée, inadmissible et, pour ceux qui s'y abandonnent, désastreuse. Que M. Buisson en fasse l'expérience. Qu'il aille dire dans les milieux socialistes qu'on ne doit plus se soucier du paradis. Il entendra la foule répliquer, suivant la formule dès à présent admise : « Si, le paradis, mais sur la terre ! » Je n'ose guère citer le mot de Pascal à propos des aspirations déréglées et de leur inévitable contrecoup : « Qui veut faire l'ange... »

Mais pourquoi appeler ici Pascal ou le panégyriste de Fénelon qui a condamné la « présomptueuse générosité envers l'Être suprême » ? Le dictionnaire des sciences philosophiques, de Franck, suffirait à retor-

niens immobiliers dont il n'autoriserait pas la conservation en nature, pour le prix en être versé à la caisse de l'union ou de l'association.

Elles ne peuvent être autorisées à accepter une donation mobilière ou immobilière avec réserve d'usufruit.

Les associations dont les membres vivent en commun sont incapables de recevoir d'un de leurs membres, par acte entre vifs ou testamentaire, au delà du quart des biens du disposant, à moins que le don ou legs n'exécède pas la somme de 10,000 fr.

Art. 15. — Tous actes faits, toutes acquisitions opérées par une union ou association n'ayant pas d'existence légale, ou même par une association ayant l'existence légale, mais en violation des articles 12 et 14, qu'ils aient été accomplis, soit directement, soit par personnes interposées, ou par toute autre voie indirecte, sont nuls.

Sont réputés personnes interposées au profit d'une association dont les membres vivent en commun :

1° Les associés pour les dons et legs à eux faits par d'autres membres de la même association, à moins que le bénéficiaire apparent ne soit, au moment de la donation ou de l'ouverture de la succession, l'héritier en ligne directe du disposant ;

2° L'associé, ou la société civile ou commerciale composée en tout ou en partie de membres de l'association, propriétaire de tout immeuble occupé par l'association.

Est également réputé personne interposée au profit d'une association dont les membres vivent en commun, mais sous réserve de la preuve contraire, le propriétaire, même étranger à l'association, de tout immeuble occupé par elle.

Art. 16. — La nullité des actes visés à l'article précédent peut être poursuivie ou opposée par toutes personnes intéressées, même par les donateurs, vendeurs, leurs héritiers ou ayants droit et par les héritiers et ayants droit des testateurs et par le ministère public.

Les biens qui ont fait l'objet d'une disposition à titre gratuit nulle, s'ils ne sont pas réclamés par les donateurs, leurs ayants droit ou par les héritiers ou ayants droit des testateurs dans le délai d'un an à partir de

CHRONIQUE

Vie moderne

18 juin 99

PAR GASTON LÈBRE

Je passerai aujourd'hui la plume à M. Georges Deherme, l'initiateur de la « Coopération des Idées », Société des Universités Populaires. M. Deherme va nous expliquer ce qu'il compte faire.

« Notre ambition est grande : nous voulons la vérité, la beauté, la vie morale pour tous ; nous voulons que le peuple soit admis à participer à ces biens qui constituent le patrimoine propre à l'humanité ; nous voulons que, comme le soleil pour tous les yeux, la lumière intelligible se lève pour toutes les intelligences.

Nous voulons une civilisation réelle, qui ne laisse plus en dehors d'elle la majorité des hommes, une civilisation qui ne soit plus l'œuvre et le profit de quelques-uns, à laquelle tous soient appelés à concourir et à participer.

Notre Association ne propage aucune doctrine politique, religieuse ou philosophique particulière. Elle est une œuvre d'enseignement supérieur populaire et d'éducation éthiques-sociale. Elle s'interdit donc tout prosélytisme, et n'exclut que l'exclusion. Elle ne veut pas, en divisant et aigrissant les esprits, faire des partisans ; mais, en les unissant dans la recherche sincère du vrai et du bien, dans la joie du beau, faire des hommes. L'esprit qui nous anime est un esprit libre.

Les heures de loisir sont pour l'ouvrier, l'employé et le paysan, s'ils n'ont pris le goût des saines et fortes lectures, les plus tristes et les plus dangereuses ; alors qu'ils pourraient non-seulement

CONTRADICTIONS PÉDAGOGIQUES

Universel le monde 12 mai 99

Certains libres-penseurs sont surpris de la polémique que nous avons engagée avec M. Buisson. Ils se demandent quel besoin l'on peut éprouver de discuter sur la religion, sur Dieu, sur la morale, sur le devoir. Eux sont athées, spiritualistes, panthéistes, sceptiques, suivant le quart d'heure, et jugent que vouloir posséder deux ou trois idées stables, c'est se donner une peine inutile.

Aussi n'éprouvent-ils pas d'embarras à traiter la religion tantôt avec une hostilité méprisante, tantôt avec l'affectation du respect.

M. Buisson désire concilier ses théories et ses sentiments qui, pourtant, ne sont guère de la même espèce. Il cherche à ne pas rompre d'une façon absolue avec le catholicisme, que Proudhon appelait « la foi du genre humain ». Proudhon s'insurgeait carrément. L'ancien directeur de l'instruction primaire s'applique à faire un choix parmi les dogmes, à les épurer, à les combiner. Il se chargerait d'interpréter l'Évangile et de le refondre; et alors nous aurions un catholicisme décidément présentable.

J'avoue que je n'ai pu m'empêcher de sourire lorsque j'ai vu ce penseur et cet administrateur distingué se tendre de ses propres mains un piège et s'y enfoncer.

Il assure qu'il vénère la croyance de Bossuet, de Fénelon, de Lacordaire et de Montalembert. Mais est-ce que cette croyance-là ne comporte pas le surnaturel, le miracle, l'enfer, le paradis, l'invocation des saints, de nombreuses pratiques pieuses que M. Buisson tient pour des inventions puérides?

Sans doute, de notre temps comme toujours, des exagérations et des aberrations se sont glissées dans la piété et la déformation parfois. Bossuet a blâmé des conceptions et des habitudes qui « déshonorent » la doctrine. Mais c'est, entre autres, dans un sermon en l'honneur de la sainte Vierge; et tout le reste du sermon paraîtrait intolérable à notre éminent pédagogue.

Ne lirait-il que les *Élévations sur les mystères* qu'il rencontrerait à chaque page les affirmations qui lui sont le plus antipathiques. Les *Méditations sur l'Évangile* sont pleines d'élan impétueux ordonnés vers les régions auxquelles M. Buisson tourne volontairement le dos:

Dieu, dit Bossuet, s'est réservé le pouvoir suprême de détacher les effets qu'il voudra des causes qu'il leur a données dans l'ordre commun et de reproduire ces ouvrages extraordinaires que nous appelons des miracles selon qu'il plaira à sa sagesse de les dispenser... On passe sa vie dans des miracles continuels qu'on ne remarque même pas.

M. Buisson ne se contenterait pas en lisant la *Neuvième élévation*: « L'amour de Dieu méprisé et im- placable. »

Non plus en parcourant le sermon où Fénelon célèbre la sublimité de sainte Thérèse:

Loin, loin, esprits superbes et curieux qui ne lisez ces livres que pour tenter Dieu et pour vous scandaliser de ses grâces!

Quant à l'enfer, Fénelon ne s'est pas contenté de le décrire dans *Télémaque* en s'inspirant du dogme chrétien. Ses *Lettres sur la religion* affirment avec toute l'énergie possible les récompenses et les châti- ments ultra-terrestres, c'est-à-dire les choses qui excitent le mépris de M. Buisson. Il y a même un pas- sage sévère qu'il faut donner puis- que notre adversaire a invoqué l'autorité de Fénelon:

D'où vient donc que les hommes sont si indociles, si incrédules sur l'heureuse nouvelle de leur immortalité? Les impies leur disent qu'ils sont sans espérance et qu'ils vont être abimés dans peu de jours; à jamais dans le gouffre du néant: ils s'en réjouissent; ils triomphent de leur prochaine extinction eux qui s'aiment à éperduement; ils sont charmés de cette

doctrine pleine de horreur; ils ont un goût de désespoir. D'autres leur disent qu'ils ont une ressource de vie éternelle et ils s'irritent contre cette ressource; elle les aigrit; ils craignent d'en être convaincus. Ils tournent toute leur subtilité à chicaner contre ces preuves déci- sives. Ils aiment mieux périr en se livrant à leur orgueil insensé et à leurs passions brutales que vivre éternel- lement en se contraignant pour embrasser la vertu. O frénésie monstrueuse...

Sans doute M. Buisson ne pré- che pas le néant final; mais puisqu'il ne veut pas que l'on parle de récom- penses et de châtiements, il ne s'ac- corde pas du tout avec Fénelon.

Supposer que Lacordaire n'a pas donné une importance capitale au même enseignement c'est se faire une illusion étrange. Il y a sur la *Sanction du gouvernement divin* une conférence où l'orateur reprend avec indignation les hommes qui ne veu- lent pas admettre le Dieu justicier:

Vous liez dans votre esprit l'idée de bonté à l'idée d'un pardon toujours possible et toujours accordé... Vous brisez en Dieu l'unité nécessaire de ses perfec- tions... C'est là une pensée sacrilège qui détruit dans l'intelligence la notion métaphysique et morale de Dieu.

Une autre conférence (celle qui raconte l'émouvante conversion de Dupuytren par un pauvre curé de campagne) est consacrée à la justifi- cation du miracle.

Et Montalembert! Est-ce que l'*Histoire des moines d'Occident* pas- serait les miracles sous silence? Sans les rechercher dans les huit volumes qui fournissent tant de vues profondes sur le rôle social des ordres religieux, que M. Buisson prenne seulement la peine d'ouvrir l'*Histoire de sainte Elisabeth de Hongrie* au chapitre intitulé: *Comment le Seigneur fit éclater sa puissance et sa miséricorde par l'entremise de la chère sainte Elisabeth et de la vertu merveilleuse de ses prières*. Là il rencontrera le récit des prodiges accomplis par l'admirable créature qui délivrait les possédés et guéris- sait miraculeusement les infirmes, boiteux, muets, aveugles. Je le préviens qu'il éprouvera une sur- prise assez forte pour l'empêcher d'en appeler désormais au témoi- gnage de Montalembert, comme à celui de Lacordaire, de Fénelon et de Bossuet.

Il ne sera pas le premier d'ail- leurs à qui pareille déception était réservée. En 1850, à propos du mi- racle de Rimini, les journaux libres- penseurs protestaient furieusement contre la crédulité catholique. Un rédacteur de l'*Ordre*, M. Chambolle, assurait, fort au hasard, que Bos- suet n'eût pas permis qu'on racon- tât une telle « légende ». Louis Vuillot lui répondait en citant les deux sermons où Bossuet fait le pa- négyrique de saint François de Paule. M. Buisson ne les lirait pas sans stupeur.

Ensuite Prévost-Paradol argu- mentait vivement contre les mi- racles et opposait Montalembert à Louis Vuillot. Celui-ci rappelait que le *Journal des Débats* n'avait pas toujours apprécié si favorablement le catholicisme de l'auteur des *Moines d'Occident* et de *Sainte Elisa- beth*. En effet, lorsque, quatorze ans plus tôt, Montalembert réclamait la liberté de l'enseignement, le *Journal des Débats* fulminait contre ce fanatisme ardent et assurait que l'éloquent orateur était animé par des *réminiscences de la Saint-Barthélemy*.

Il semble bien que M. Buisson est victime d'une méprise analogue à celle que commettait le *Journal des Débats* en 1843. Montalembert récla- mait la liberté et passait pour un apôtre du fanatisme. La pédagogie libre-penseuse se charge de distin- guer entre la superstition et la reli- gion, mais elle les confond à son tour si bien qu'elle qualifie de super- stitieux la plupart des dogmes et pres- que tout le culte.

Elle embrouille les choses telle- ment qu'elle essaie de restaurer une sorte de quiétisme! La prétention chère à M. Buisson de supprimer « tout intérêt matériel ou moral » ferait revivre l'illusion qui jeta dans la lutte, l'un contre l'autre, Fénelon et Bossuet. Fénelon vaincu s'inclina avec une glorieuse humilité que la libre-pensée ne lui pardonne pas. Comme les contemporains de ces hommes illustres, nous entendons

préconiser un pur amour du bien, l'amour totalement désintéressé, oublieux de soi, et finalement ou- blioux même du bien dont il prétend attester la souveraine grandeur. C'est une exaltation démesurée, inad- missible et, pour ceux qui s'y aban- donnent, désastreuse. Que M. Buis- son en fasse l'expérience. Qu'il aille dire dans les milieux socialistes qu'on ne doit plus se soucier du pa- radis. Il entendra la foule répliquer, suivant la formule dès à présent ad- mise: « Si, le paradis, mais sur la terre! » Je n'ose guère citer le mot de Pascal à propos des aspirations dérégées et de leur inévitable contre- coup: « Qui veut faire l'ange... »

Mais pourquoi appeler ici Pascal ou le panégyriste de Fénelon qui a condamné la « présomptueuse gé- nérosité envers l'Être suprême »? Le dictionnaire des sciences philoso- phiques, de Franck, suffirait à retor-

niens immobiliers dont il n'autoriserait pas la conservation en nature, pour le prix en être versé à la caisse de l'union ou de l'asso- ciation.

Elles ne peuvent être autorisées à ac- cepter une donation mobilière ou immobi- lière avec réserve d'usufruit.

Les associations dont les membres vivent en commun sont incapables de recevoir d'un de leurs membres, par acte entre vifs ou testamentaire, au delà du quart des biens du disposant, à moins que le don ou legs n'exécède pas la somme de 10,000 fr.

Art. 15. — Tous actes faits, toutes acqui- sitions opérées par une union ou association n'ayant pas d'existence légale, ou même par une association ayant l'existence léga- le, mais en violation des articles 12 et 14, qu'ils aient été accomplis, soit directement, soit par personnes interposées, ou par toute autre voie indirecte, sont nuls.

Sont réputés personnes interposées au profit d'une association dont les membres vivent en commun:

1° Les associés pour les dons et legs à eux faits par d'autres membres de la même association, à moins que le bénéficiaire apparent ne soit, au moment de la donation ou de l'ouverture de la succession, l'héritier en ligne directe du disposant;

2° L'associé, ou la société civile ou com- merciale composée en tout ou en partie de membres de l'association, propriétaire de tout immeuble occupé par l'association.

Est également réputé personne interpo- sée au profit d'une association dont les membres vivent en commun, mais sous ré- serve de la preuve contraire, le proprié- taire, même étranger à l'association, de tout immeuble occupé par elle.

Art. 16. — La nullité des actes visés à l'article précédent peut être poursuivie ou opposée par toutes personnes intéressées, même par les donateurs, vendeurs, leurs héritiers ou ayants droit et par les héritiers et ayants droit des testateurs et par le mi- nistère public.

Les biens qui ont fait l'objet d'une dispo- sition à titre gratuit nulle, s'ils ne sont pas réclamés par les donateurs, leurs ayants droit ou par les héritiers ou ayants droit des testateurs dans le délai d'un an à partir de

CHRONIQUE

Le moderne
18 juin 99

PAR GASTON LÈBRE

Je passerai aujourd'hui la plume à M. Georges Deherme, l'initiateur de la « Coopération des Idées », Société des Universités Populaires. M. Deherme va nous expliquer ce qu'il compte faire.

« Notre ambition est grande: nous voulons la vérité, la beauté, la vie mo- rale pour tous; nous voulons que le peuple soit admis à participer à ces biens qui constituent le patrimoine propre à l'humanité; nous voulons que, comme le soleil pour tous les yeux, la lumière intelligible se lève pour toutes les intel- ligences.

Nous voulons une civilisation réelle, qui ne laisse plus en dehors d'elle la majorité des hommes, une civilisation qui ne soit plus l'œuvre et le profit de quelques-uns, à laquelle tous soient appelés à concourir et à participer.

Notre Association ne propage aucune doctrine politique, religieuse ou philo- sophique particulière. Elle est une œuvre d'enseignement supérieur popu- laire et d'éducation éthiques-sociale. Elle s'interdit donc tout prosélytisme, et n'exclut que l'exclusion. Elle ne veut pas, en divisant et aigrissant les esprits, faire des partisans; mais, en les unissant dans la recherche sincère du vrai et du bien, dans la joie du beau, faire des hommes. L'esprit qui nous anime est un esprit libre.

Les heures de loisir sont pour l'ou- vrier, l'employé et le paysan, s'ils n'ont pris le goût des saines et fortes lectures, les plus tristes et les plus dangereuses; alors qu'ils pourraient non-seulement

les employer avec utilité et dignité, mais encore les utiliser pour leur développement physique, intellectuel et moral, ce qui veut dire pour leur émancipation sociale.

En face du Cabaret, du Café-Concert, nous nous proposons d'édifier nos Uni- versités populaires.

Elles devraient comprendre: 1° Une salle de Cours et conférences pour l'en- seignement supérieur; 2° Une salle de Cours pour les différentes sociétés d'enseignement secondaire; 3° Un mu- sée du soir avec cours professionnels; 4° Une salle de spectacle; 5° Une salle d'escrime et de gymnastique; 6° Une salle de bains-douches; 7° Un salon de conversation; 8° Une bibliothèque constamment ouverte; 9° Des labora- toires; 10° Un cabinet de consulta- tions médicales, juridiques, économi- ques; 11° Une pharmacie; 12° Un res- taurant de tempérance; 13° Quelques chambres meublées à louer aux jeunes gens de toutes conditions; 14° Une école normale d'éducateurs populaires; 15°

Unices de placement, mutualité, assu- rances, etc.

Nous organiserons aussi, pour les beaux jours, des excursions scientifi- ques, esthétiques, des visites aux mu- sées, ou simplement des promenades amicales.

Ces Universités ne laisseront pas en dehors de leur action les familles de leurs membres: femmes, enfants, ap- prentis, domestiques. Non-seulement elles tâcheront d'améliorer leur situa- tion par les associations de tous genres, mais encore elles viseront à l'améliora- tion et à l'embellissement du foyer. Leur activité en ce sens pourra être particulièrement dévolue aux dames qui feront partie des Comités. Notre éducation sera cordiale. Ce qui fera sa force, sa fécondité, sa puissance de péné- tration, c'est que, dans nos Universi- tés, le peuple sera chez lui, en famille, avec des amis sincères. Nous irons à l'âme. Notre enseignement sera vivant. Nous pénétrons le peuple dans ses plaisirs, dans ses travaux, dans ses souffrances. Aux jeunes générations, nous donnerons par là un puissant mo- tif d'agir, une raison de vivre qui les dépassent. C'est en faisant plus de jus- tice que nous établirons la concorde sociale. En voulant faire des hommes soumis, on fait des révoltés: nous vou- lons faire des hommes libres, des hommes de jugement sain, et donner à tous l'habitude de la réflexion et de la critique.

Mais notre Association n'attendra point de pouvoir tout ce qu'elle veut pour faire tout ce qu'elle peut. Elle agira immédiatement, constamment et de toutes façons. Ce sera la meilleure preuve de vitalité et de force.

Elle devra toutefois ne pas perdre de vue que son principal objet est la con- struction d'une Université populaire modèle, d'un vrai palais du peuple. C'est la grande difficulté à vaincre. Les autres Universités surgiront ensuite d'elles-mêmes un peu partout. La France est le pays de l'enthousiasme.

Pour cette œuvre, il nous faut beau- coup d'argent et surtout beaucoup d'hommes dévoués. Nous sommes per- suadés que nous n'en manquerons point. D'ailleurs, nous comptons les amener à grouper leur bonne volonté et leurs efforts aux nôtres plus par ce que nous ferons que par ce que nous dirons.

Notre Association est d'action, d'ac- tion patiente, méthodique, persistante et profonde. Elle adhère à toute fédé- ration post-scolaire qui serait proposée par une société d'enseignement. Et si cette proposition n'est pas faite d'autre part, elle en prendra l'initiative aussitôt qu'elle le pourra. Les efforts sont trop